



Swiss Payment Standards

Informations sur les modifications prévues (applicables à partir de novembre 2021)

Document pertinent:

Implementation Guidelines pour les messages camt SPS 2020

Bank-to-Customer Account Report (camt.052)

Bank-to-Customer Statement (camt.053)

Bank-to-Customer Debit/Credit Notification (camt.054)

(version actuelle: 1.7.1)



Introduction

SIX Interbank Clearing est engagée dans différents organes et commissions traitant des questions concernant la normalisation du trafic des paiements national et international. Elle contribue donc à ce que les établissements financiers suisses puissent proposer leurs produits et prestations en temps utile sur des plates-formes interconnectées, solides et adaptées au marché. Dans le but de faciliter le déroulement sans heurt du trafic des paiements.

Pour l'échange de données entre le client et la banque sur la base des définitions ISO 20022 dans le secteur d'activité des paiements ainsi que dans le domaine du Cash Management, les «Swiss Payment Standards» sont adoptés et développés périodiquement sous l'autorité de SIX Interbank Clearing.

Le document actuellement en vigueur est disponible sur le site Internet suivant:

<https://www.six-group.com/fr/products-services/banking-services/standardization/iso-payments.html#scrollTo=reglementations>

Modifications prévues - Détails

Ce document décrit les modifications prévues pour le document indiqué sur la page de titre.

Etant donné que pour le document «Implementation Guidelines pour Status Report», seules des adaptations textuelles sont prévues, celui-ci est publié sous forme de «version mineure» 1.7.2.

Modifications prévues - Procédure

En vue d'une vaste consultation et dans l'esprit d'une information préalable, SIX Interbank Clearing publie en temps utile les modifications prévues au niveau des «Swiss Payment Standards» et invite les parties intéressées à exprimer leurs avis au sujet de ces modifications prévues. Le formulaire créé à cet effet est disponible sur le site Internet suivant:

<https://www.six-group.com/fr/products-services/banking-services/standardization/iso-payments.html#scrollTo=consultations>

Une fois complété, envoyer le formulaire à l'adresse e-mail suivante:

consultations@paymentstandards.ch

Après la période dédiée à l'expression d'un avis, a lieu la finalisation des adaptations en tenant compte des avis reçus et d'autres développements pertinents (p. ex. en provenance de l'environnement SEPA ou concernant les messages SWIFT).

La publication de la nouvelle version est prévue pour février 2021.

Modifications prévues

1	Adaptation 1: Descriptions concernant les éléments «Exchange Rate»	4
1.1	Points concernés	4
1.2	Motif	4
1.3	Adaptation prévue	4
2	Adaptation 2: Conventions de représentation pour les champs de montant	6
2.1	Points concernés	6
2.2	Motif	6
2.3	Adaptation prévue	6
3	Adaptation 3: Description de l'élément «Bank Transaction Code»	7
3.1	Points concernés	7
3.2	Motif	7
3.3	Adaptation prévue	7
4	Adaptation 4: Description pour LSV+/BDD	8
4.1	Points concernés	8
4.2	Motif	8
4.3	Adaptation prévue	8
5	Adaptation 5: Nouveau code opération de banque	9
5.1	Points concernés	9
5.2	Motif	9
5.3	Adaptation prévue	9
6	Adaptation 6: Description du code opération de banque	10
6.1	Points concernés	10
6.2	Motif	10
6.3	Adaptation prévue	10

1 Adaptation 1: Descriptions concernant les éléments «Exchange Rate»

1.1 Points concernés

Chapitre 3.2.3 «Entry», tableau 6, éléments «Amount Details/...»:

- Instructed Amount/Currency Exchange/Exchange Rate, page 50
- Transaction Amount/Currency Exchange/Exchange Rate, page 51
- Counter Value Amount/Currency Exchange/Exchange Rate, page 52

et chapitre 3.2.6 «Transaction Details», tableau 8, éléments «Amount Details/...»:

- Instructed Amount/Currency Exchange/Exchange Rate, page 61
- Transaction Amount/Currency Exchange/Exchange Rate, page 62
- Counter Value Amount/Currency Exchange/Exchange Rate, page 63

1.2 Motif

Adaptation ou correction du texte: Le modèle existant de la représentation est conservé, étant donné que les deux variantes sont correctes sur le plan fonctionnel. Les taux de change peuvent toujours être livrés dans l'unité monétaire 1 ou selon l'usage courant de la place financière.

1.3 Adaptation prévue

Les descriptions du taux de change ont été modifiées de la manière suivante:

Entry +Amount Details ++Instructed Amount +++Currency Exchange ++++Exchange Rate	XchgRate	1..1	M	Cours de conversion Les taux de change peuvent toujours être livrés dans l'unité monétaire 1 ou selon l'usage courant de la place financière (p. ex. dans l'unité monétaire 1 pour EUR, USD, GBP ou dans l'unité monétaire 100 pour YEN, DKK, SEK). Cours de conversion avec unité monétaire = 1 (par ex. £, \$, EUR). Est aussi valable pour les devises qui sont normalement représentées en unités de devise = 100 (p. ex. YEN, DKK, SEK).
Entry +Amount Details ++Transaction Amount +++Currency Exchange ++++Exchange Rate	XchgRate	1..1	M	Cours de conversion Les taux de change peuvent toujours être livrés dans l'unité monétaire 1 ou selon l'usage courant de la place financière (p. ex. dans l'unité monétaire 1 pour EUR, USD, GBP ou dans l'unité monétaire 100 pour YEN, DKK, SEK). Cours de conversion avec unité monétaire = 1 (par ex. £, \$, EUR). Est aussi valable pour les devises qui sont normalement représentées en unités de devise = 100 (p. ex. YEN, DKK, SEK).
Entry +Amount Details ++Counter Value Amount +++Currency Exchange ++++Exchange Rate	XchgRate	1..1	M	Les taux de change peuvent toujours être livrés dans l'unité monétaire 1 ou selon l'usage courant de la place financière (p. ex. dans l'unité monétaire 1 pour EUR, USD, GBP ou dans l'unité monétaire 100 pour YEN, DKK, SEK).

Modifications prévues pour novembre 2021 – Implementation Guidelines Cash Management

Transaction Details +Amount Details ++Instructed Amount +++Currency Exchange ++++Exchange Rate	XchgRate	1..1	M	<p>Cours de conversion</p> <p>Les taux de change peuvent toujours être livrés dans l'unité monétaire 1 ou selon l'usage courant de la place financière (p. ex. dans l'unité monétaire 1 pour EUR, USD, GBP ou dans l'unité monétaire 100 pour YEN, DKK, SEK).</p> <p>Cours de conversion avec unité monétaire = 1 (par ex. £, \$, EUR). Est aussi valable pour les devises qui sont normalement représentées en unités de devise = 100 (p. ex. YEN, DKK, SEK).</p>
Transaction Details +Amount Details ++Transaction Amount +++Currency Exchange ++++Exchange Rate	XchgRate	1..1	M	<p>Cours de conversion</p> <p>Les taux de change peuvent toujours être livrés dans l'unité monétaire 1 ou selon l'usage courant de la place financière (p. ex. dans l'unité monétaire 1 pour EUR, USD, GBP ou dans l'unité monétaire 100 pour YEN, DKK, SEK).</p> <p>Cours de conversion avec unité monétaire = 1 (par ex. £, \$, EUR). Est aussi valable pour les devises qui sont normalement représentées en unités de devise = 100 (p. ex. YEN, DKK, SEK).</p>
Transaction Details +Amount Details ++Counter Value Amount +++Currency Exchange ++++Exchange Rate	XchgRate	1..1	M	<p>Cours de conversion</p> <p>Les taux de change peuvent toujours être livrés dans l'unité monétaire 1 ou selon l'usage courant de la place financière (p. ex. dans l'unité monétaire 1 pour EUR, USD, GBP ou dans l'unité monétaire 100 pour YEN, DKK, SEK).</p> <p>Cours de conversion avec unité monétaire = 1 (par ex. £, \$, EUR). Est aussi valable pour les devises qui sont normalement représentées en unités de devise = 100 (p. ex. YEN, DKK, SEK).</p>

2 Adaptation 2: Conventions de représentation pour les champs de montant

2.1 Points concernés

Chapitre 6.1 «Jeu de caractères», section «Conventions de représentation pour les champs de montant», page 83.

2.2 Motif

La description des conventions de représentation pour les champs de montant des Implementation Guidelines pour les virements dans le trafic des paiements (pain.001) et des Implementation Guidelines pour les messages camt a été coordonnée selon les implémentations actuelles. De plus, certains exemples ont été ajoutés à des fins de clarification.

2.3 Adaptation prévue

Les conventions de représentation pour les champs de montant ont été retouchées de la manière suivante et complétées par des exemples:

Conventions de représentation pour les champs de montant

Dans le contexte XML, différentes formes de représentation sont autorisées dans les champs de montant. Les règles de représentation suivantes sont applicables:

- Pas de caractères de remplissage préliminaires ou terminaux (espace, espace blanc, zéros, caractères plus).
- ~~Le délimiteur de décimales (point) est toujours utilisé.~~
- ~~Décimales également pour les montants à chiffres ronds (Le nombre maximum de décimales dépend de la devise selon ISO 4217).~~

Exemples corrects pour les champs de montant en CHF:

- Cinq centimes: 0.05
- Un franc dix: 1.1 ou 1.10
- Un franc: 1 ou 1.0 ou 1.00

Exemples incorrects pour les champs de montant:

- Cinq centimes: 05 ou .05
- Un franc: 000001 ou 1.

3 Adaptation 3: Description de l'élément «Bank Transaction Code»

3.1 Points concernés

Chapitre 6.5 «Représentation spécifique de différents types de transaction dans l'extrait de compte camt.053», élément «Entry/Bank Transaction Code», tableau 11, page 98.

3.2 Motif

Les descriptions des représentations spécifiques dans le relevé de compte «camt.053» pour paiement BVR, LSV+/BDD et QR-facture ont été adaptées de la manière suivante:

- Paiement BVR: Bank Transaction Code du point de vue du débiteur (PMNT / ICDT / VCOM) supprimé.
- LSV+/BDD: Variante 2 ajoutée.
- QR-facture: «QR-IBAN» remplacé par «référence QR (QRR) ou référence ISO (SCOR)» et Bank Transaction Code du point de vue du débiteur (PMNT / ICDT / VCOM) supprimé.

3.3 Adaptation prévue

La description a été adaptée selon le motif:

Entry +Bank Transaction Code	BkTxCd	1..1	1..1	Bank Transaction Code Cet élément renseigne sur le type d'écriture.	Du point de vue du créancier: PMNT / RCDD / VCOM Du point de vue du débiteur: PMNT / ICDD / VCOM Type3: Remplacement du code de type de transaction (combinaison avec BTC dans le D-Level) Type4: Type de transaction	Du point de vue du créancier: SEPA Core Direct Debit: PMNT / IDDT / ESDD SEPA B2B Direct Debit: PMNT / IDDT / BBDD Du point de vue du débiteur: SEPA Core Direct Debit: PMNT / RDDT / ESDD SEPA B2B Direct Debit: PMNT / RDDT / BBDD	Du point de vue du créancier: PMNT / RCDD / ESCT Du point de vue du débiteur: PMNT / ICDD / ESCT	Pour prélèvement: Variante 1: PMNT / RDDT / PMDD ou variante 2: PMNT / RCDD / VCOM selon définition camt.054 (pour créancier) Pour retour de prélèvement: PMNT / RDDT / PRDD (pour débiteur et créancier) Le retour de prélèvement est une propre opération bancaire et pas une écriture de contre-passation.	Avec la référence QR (QRR) ou référence ISO (SCOR) QR-IBAN: Du point de vue du créancier: PMNT / RCDD / VCOM Du point de vue du débiteur: PMNT / ICDD / VCOM
---------------------------------	--------	------	------	--	---	---	---	--	--

4 Adaptation 4: Description pour LSV+/BDD

4.1 Points concernés

Chapitre 6.5 «Représentation spécifique de différents types de transaction dans l'extrait de compte camt.053», élément «Transaction Details/Remittance Information/Structured/Creditor Reference Information/Type/Code Or Proprietary/Proprietary», tableau 11, page 111.

4.2 Motif

La description pour LSV+/BDD a été complétée. Comme pour le paiement BVR, la référence de paiement du créancier (clé LSV + référence BVR) est également marquée avec la valeur «ISR-Reference» pour les entrées de paiements à partir de LSV+/BDD (bien qu'il ne s'agisse pas à proprement parler d'une «référence BVR» mais d'une «référence LSV»).

4.3 Adaptation prévue

La description dans la colonne «LSV+/BDD» a été complétée de la manière suivante:

Transaction Details +Remittance Information ++Structured +++Creditor Reference Information ++++Type ++++Code Or Proprietary +++++Proprietary	Prtry	1..1	1..1		Utilisation du champ «Prtry» avec la valeur «ISR Reference»			Utilisation du champ «Prtry» avec la valeur «ISR Reference»	Avec QR-IBAN: QRR est toujours livré	QRCH +RmtInf ++Tp
---	-------	------	------	--	---	--	--	---	--	-------------------------

5 Adaptation 5: Nouveau code opération de banque

5.1 Points concernés

Annexe B «Codes opérations de banque (Bank Transaction Codes)», tableau 13, page 118.

5.2 Motif

Harmonisation des codes opérations de banque.

5.3 Adaptation prévue

Le code PMNT / ICDT / VCOM pour «ordre de paiement BVR ou QRR ou SCOR national» a été rajouté dans le tableau «Codes opérations de banque (Bank Transaction Codes)»:

Payments	Issued Credit Transfers	Domestic Credit Transfer	PMNT	ICDT	DMCT	Ordre de paiement papier
Payments	Issued Credit Transfers	Credit Transfer With Agreed Commercial Information	PMNT	ICDT	VCOM	Ordre de paiement BVR ou QRR ou SCOR national
Payments	Issued Credit Transfers	Internal Book Transfer	PMNT	ICDT	BOOK	Débit de transfert compte à compte

6 Adaptation 6: Description du code opération de banque

6.1 Points concernés

Annexe B «Codes opérations de banque (Bank Transaction Codes)», tableau 13, page 119.

6.2 Motif

Harmonisation des codes opérations de banque (Bank Transaction Codes) livré au niveau «Entry» pour des adresses structurées).

6.3 Adaptation prévue

La description du code PMNT / RCDT / VCOM a été complétée de la manière suivante:

Payments	Received Credit Transfers	Credit Transfer With Agreed Commercial Information	PMNT	RCDT	VCOM	Réception de paiement BVR, Réception de paiement QR-IBAN, Entrée de paiement avec référence BVR du prélèvement
----------	---------------------------	--	------	------	------	---